



Rue de l'Hôtel de Ville, 1  
5530 Yvoir  
Tél: 082/ 61 03 10

## **PCDR – Rapport de la réunion plénière de la CLDR du 26 novembre 2013**

<b>Présents :</b> 27 membres de la CLDR/40 (dont 19 membres votants)	<b>Absents/excusés :</b> 13 membres
---	-------------------------------------

### **1. Approbation du PV de la réunion du 10 octobre 2013**

Le PV de la réunion du 10 octobre 2013 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Projet de 1<sup>ère</sup> convention – priorité 1.1a – liaison CHU-Mont – suivi du dossier.**

La Convention-exécution a été approuvée par le Gouvernement Wallon.

La Commune a obtenu, en date du 05/11/2013, un engagement définitif de la part du Ministre, pour le subside de 471.422,48 €.

La Commune a deux ans pour réaliser le projet. Plus précisément, elle devra avoir réalisé la réception des travaux avant le 05/11/2015.

La Commune va maintenant notifier officiellement le marché. L'élaboration de l'étude et des plans seront confiés au bureau d'études SURVEY & AMENAGEMENT s.a.

En 2014, la Commune prévoit de réaliser les emprises de terrains + l'étude et les plans définitifs. Une présentation de l'esquisse sera effectuée auprès des riverains et des membres de la CLDR et de la CCATM.

Nous espérons que d'ici la fin de l'année 2014, le marché des travaux sera mis en adjudication.

### **3. Aménagements de sécurité aux abords des écoles – demande de convention pour les abords de l'école de Dorinne**

Suite à la précédente réunion plénière, nous avons déjà obtenu un certain nombre de réponses aux questions posées par la CLDR.

Jean-Marie Bernard, agent technique, a remis un avis technique par écrit.

La proposition de surélever le plateau augmente le danger, par le simple effet de « jump » qui sera accentué. De plus, cela placerait les maisons et l'école en contrebas par rapport à la voirie, ce qui engendrerait également des problèmes.

Les autres remarques et suggestions émises par la CLDR seront transmises au bureau d'étude pour suggestion et analyse.

Dossier cheminement piéton, non-PCDR, obligation de les réaliser dans les 2 ans, aménagement du carrefour à mûrir.

Le 06 novembre 2013, la Commune reçoit l'information d'une manne de 300 000 euros encore disponibles et non-utilisés auprès du Développement Durable (DR) pour tout projet encore rentré pour le vendredi 08 novembre avant 08h00.

Afin de saisir cette opportunité et ainsi réaliser encore une convention en 2013 sans affecter les subsides possibles pour les années suivantes, le Collège communal s'est réuni en urgence le 07 novembre et a décidé d'introduire une demande officielle auprès du Ministre pour une convention-exécution.

Vu les travaux finalisé de réfection de la rue d'En Haut, la commune a demandé l'avis SPW pour ne réaliser qu'une bonne moitié des trottoirs. Faute de réponse écrite le jeudi 7/11, le Collège a donc décidé de rentrer une fiche globale pour les 2 volets avec 2 voies de subventions : trottoirs rue d'En Haut via les crédits d'impulsion et les carrefours de l'école et des Fuaux via le développement rural.

Une fiche globale avait l'avantage de coordonner l'étude et le chantier (gain de temps, sans doute d'argent et d'efficacité). La Commune a finalement reçu un avis défavorable par rapport aux crédits d'impulsion (nous devons réaliser tout le chantier initialement prévu ou rien, et donc perdre les subsides). Suite à celui-ci et au fait qu'il aurait fallu casser une partie de la route qui vient justement d'être refaite, le Collège a décidé de renoncer au dossier d'aménagement des trottoirs.

Concernant l'aménagement du carrefour de l'école, on propose toutefois un ralentisseur rue d'En Haut, tel que prévu dans le dossiers « trottoirs ». Su avis de la CLDR, cette demande sera incluse dans le dossier PCDR. Déjà prévu dans le projet : coussins berlinois rue de Chansin, un avant et après rue de Fuaux, arrêt pour les vélos  
Une estimation budgétaire est présentée aux membres de la CLDR par le président :

Aménagement de sécurité aux abords de l'école de Dorinne	TOTAL (htva)	TVA incluse	REGION WALLONNE DGO2: Développement de la stratégie et de la mobilité		REGION WALLONNE DGO3: Développement Rural		COMMUNE	
<b>Travaux sur les trottoirs</b>		<b>165.850,00</b>	75%	<b>124.387,50</b>			25%	<b>41.462,50</b>
<b>Travaux d'aménagements autour de l'école</b>	<b>214.000,00</b>							
<b>I : Honoraires (Auteur de projet, coordinateur sécurité-santé)</b> Etude =7% (subsidée au taux de 60%)		14.000,00			60%	8.400,00	40%	5.600,00
<b>sous total</b>		<b>14.000,00</b>			<b>60%</b>	<b>8.400,00</b>		<b>5.600,00</b>
<b>II : Travaux d'aménagements autour de l'école</b> <b>160.000€ HTVA * 21% =</b>		<b>193.600,00</b>			60%	116.160,00	40%	77.440,00
Aménagement voirie, marquage au sol, réalisation de trottoirs	115.290,00	139.500,00						
Coussins berlinois (3)	7.500,00	9.075,00						
Portiques pour vélo	3.000,00	3.630,00						
Marquage vert pour vélo	2.000,00	2.420,00						
Eclairage de sécurité	35.000,00	42.350,00						
<b>Sous total</b>	<b>162.790,00</b>	<b>196.975,00</b>			<b>60%</b>	<b>118.185,00</b>	<b>40%</b>	<b>78.790,00</b>
<b>III : Travaux d'aménagements au carrefour des Fuaux</b>								
Aménagement Carrefour des Fuaux	<b>2.500,00</b>	3.025,00						
<b>sous total</b>	<b>2.500,00</b>	<b>3.025,00</b>			<b>60%</b>	<b>1.815,00</b>	<b>40%</b>	<b>1.210,00</b>
<b>TOTAL GENERAL EURO TVA comprise</b>		<b>379.850,00</b>		<b>124.387,50</b>		<b>128.400,00</b>		<b>127.062,50</b>

La CLDR convient également que sa mission est de définir le cadre et les options générales du projet ; les détails étant du ressort du bureau d'études.

La CLDR ratifie la décision du Collège à l'unanimité.

La CLDR demande au bureau d'étude de venir lui présenter l'avant-projet.

#### 4. Projets prioritaires pour les prochaines années

Comme suggéré par quelques membres de la CLDR et dans la foulée des discussions de la réunion du 10 octobre, le Collège souhaite présenter un projet de planning des dossiers à examiner ou à suivre ainsi que des demande de conventions-exécutions pour les années 2014, 2015 & 2016.

Le Collège respecte le travail effectué par la CLDR depuis ses débuts. Le PCDR doit être bénéfique pour un maximum de citoyens et non par rapport à des projets souhaités par quelques uns...

Le Président rappelle que le PCDR n'a jamais fait l'objet d'une consultation populaire et que les citoyens se sont exprimés en 2012 par rapport à des programmes électoraux qui comprenaient certains projet du PCDR et qui en omettaient d'autres. La majorité, représentant près de 70% de la population, a des objectifs clairs qu'il a décrit

dans sa politique générale et certaines propositions contenues dans le PCDR ne sont clairement pas dans les priorités politiques actuelles. Néanmoins, le PCDR n'est pas là pour servir exclusivement les priorités politiques du Collège. Mais il ne peut pas non plus être systématiquement à son encontre.

En bref, le président rappelle que la CLDR, le Collège et le Conseil doivent travailler en commun pour que le PCDR profite à un maximum et soit l'outil de réalisation de volontés citoyennes.

Le Président présente ensuite les tableaux suivants :

Années	Dossiers sur lesquels on travaille ou reste informés	Dossiers pour lesquels on dépose une Convention-Exécution
<b>2013</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liaison CHU-Mont (1.1)</li> <li>- Aménagements de sécurité aux abords de l'école de Dorinne + sécurisation carrefour des Fuaux + trottoirs (1.9)</li> <li>- Aménagement de la rue de la Brasserie et de la Place à Purnode (1.11)</li> <li>- Mise en œuvre d'un PCDN (0.1)</li> </ul>	<p>1<sup>ère</sup> Convention : Liaison CHU-Mont</p> <p>2<sup>ème</sup> Convention : Aménagement de sécurité aux abords de l'école de Dorinne + Sécurisation Carrefour des Fuaux + trottoirs</p>
<b>2014</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liaison CHU-Mont (1.1)</li> <li>- Aménagements de sécurité aux abords de l'école de Dorinne + sécurisation carrefour des Fuaux + trottoirs (1.9)</li> <li>- Aménagement de la rue de la Brasserie et de la Place à Purnode (1.11)</li> <li>- Contournement de Spontin (1.3)</li> <li>- Portes de village - Aménagement avec dispositif de limitation de vitesse (1.2)</li> <li>- Réalisation d'un Schéma de Structure (T.1)</li> <li>- Maison rurale d'Yvoir : Accueil orienté vers la petite enfance (2.3)</li> </ul>	<p>3<sup>ème</sup> Convention : Aménagement de la rue de la Brasserie et de la Place à Purnode</p>
<b>2015</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liaison CHU-Mont (1.1)</li> <li>- Aménagement de la rue de la Brasserie et de la Place à Purnode (1.11)</li> <li>- Contournement de Spontin (1.3)</li> <li>- Portes de village - Aménagement avec dispositif de limitation de vitesse (1.2)</li> <li>- Réalisation d'un Schéma de Structure (T.1)</li> <li>- Maison rurale d'Yvoir : Accueil orienté vers la petite enfance (2.3)</li> <li>- Maison rurale de Godinne (2.1)</li> <li>- Création d'un pôle sportif pour toute l'entité (2.5)</li> <li>- Bords de Meuse depuis Godinne jusqu'à Houx : étude et aménagements (1.5)</li> </ul>	<p>4<sup>ème</sup> Convention : Portes de Village</p> <p>5<sup>ème</sup> Convention : Maison rurale d'Yvoir : Accueil orienté vers la petite enfance</p>
<b>2016</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement de la rue de la Brasserie et de la Place à Purnode (1.11)</li> <li>- Contournement de Spontin (1.3)</li> <li>- Réalisation d'un Schéma de Structure (T.1)</li> <li>- PCA La Gayolle (1.12)</li> <li>- Maison rurale de Godinne (2.1)</li> <li>- Création d'un pôle sportif pour toute l'entité (2.5)</li> <li>- Bords de Meuse depuis Godinne jusqu'à Houx : étude et aménagements (1.5)</li> <li>- Maison rurale du Mont : accueil multifonctionnel (récréatif et culturel) (1.7)</li> <li>- Création d'une Agence de Développement Local (T.2) et portail de la vie associative (T.3)</li> </ul>	<p>6<sup>ème</sup> Convention : PCA La Gayolle + Schéma de Structure</p> <p>7<sup>ème</sup> Convention : Maison rurale de Godinne</p> <p>8<sup>ème</sup> Convention : Bords de Meuse depuis Godinne jusqu'à Houx : étude et aménagements</p>

Certains font remarquer que la mobilité semble avoir disparu de la proposition du Collège. Bertrand Custinne rappelle que c'est une préoccupation quotidienne et que des solutions aux problèmes rencontrés peuvent être apportés en dehors du PCDR (via d'autres sources de subsides). Par ailleurs, la proposition comprend toujours les dossiers du cœur de Purnode, des portes de villages et du contournement de Spontin.

Par ailleurs, il précise que ceci ne couvre que les années à venir alors que le PCDR court pendant 10 ans...

En outre, concernant la liaison « saur les roches – centre d'Yvoir », le bourgmestre a indiqué lors du Conseil d'octobre que des petits aménagements pourront être effectués dans le courant 2014 sur fonds propres pour peu que ça ne coûte pas grand-chose et que ça ne soit pas détruit dans le cadre de la pose du collecteur.

Philippe Basiaux rappelle que le PCDR sert aussi pour le Développement économique et touristique... via un projet tel que le Parc naturel (possible via des subsides européens). La réglementation du GW mentionne 10 000 hectares = Yvoir et Anhée au total ; minimum 2 communes qui participent. Sans compter un alourdissement des procédures liées à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire. Patrick Evrard suggère que le Conseil communal entame la réflexion et entreprenne des contacts avec d'autres communes voisines pour jauger de leur intérêt. Bertrand Custinne indique que ce n'est pas un projet souhaité actuellement par la majorité et que, même si la CLDR le demande, il y a peu de chance que le Conseil suive la recommandation.

D'autres membres s'interrogent sur les projets non repris dans les tableaux ci-avant. Par exemple la mise en évidence du patrimoine. → on peut soit les réintégrer mais le Président rappelle qu'il ne s'agit ici que d'un projet de planning valable pour 3 ans et qu'on ne peut tout régler dans un tel délai.

*[départ de la réunion de Philippe Basiaux]*

Au sujet du dossier de la maison rurale de Godinne (prévue a priori à l'ancienne école, rue du Prieuré) prévue en priorité 2 du PCDR (soit sans doute dans la future programmation, au-delà de 2022), Catherine Vande Walle ne voit pas la nécessité d'avancer le projet. Selon elle, quelques travaux sur fonds propres devraient suffire pour ne pas laisser les locaux vides et rendre une salle disponible. Le Président réagit en justifiant la proposition du collège selon laquelle si des travaux doivent être faits, autant les faire en une fois et avec subsides plutôt que sans. Sans compter que les associations godinnoises ont besoin de locaux dès que possible et qu'attendre plus de 10 ans avant d'aménager ce local serait dommage.

Concernant la maison rurale d'Yvoir (affectée à un projet lié à la petite enfance) : volonté de mettre ce projet en meilleure priorité vu l'achat imminent de l'ancienne gendarmerie et qu'il serait bien, si les nouvelles dispositions du plan cigogne 3 de la Communauté (décret relatif à l'accueil de l'enfance) le permettent, de combiner dans un seul dossier l'aménagement du logement de transit (obligatoire d'ici 2016) et d'une maison communale de l'enfance. Mais dossier à laisser mûrir encore quelques temps... mais le besoin de nouvelles places d'accueil est réel et une solution devient urgente.

Patrick Evrard recommande de ne pas mélanger le PCDR et le programme politique. Bertrand Custinne réitère que le PCDR doit servir le plus grand nombre de nos concitoyens autant que les nécessités objectives de nos villages.

Etienne Defresne complète en précisant que le Collège ne souhaite rien « jeter » mais tout simplement réorganiser les priorités en fonction des nouveaux besoins et opportunités.

Concernant la reconversion en zone d'habitat, les résidents de la Gayolle ne seront peut-être pas d'accord. Il serait intéressant de leur demander leur avis. Une étude permettra de définir l'utilité ou non et ce qui sera le plus utile de faire (ou de ne pas faire). Il est en tous cas important d'entamer la réflexion.

*[départ de la réunion de Catherine Vande Walle]*

Eric Daras regrette que la proposition du Collège n'ait pas été transmise précédemment par mail ou courrier afin que chacun puisse se forger une meilleure idée. Le président précise que toutes les questions peuvent venir maintenant et que lorsqu'elles auront eu une réponse, on passera au vote. Pour l'avenir, le président s'engage à ce que les documents soient effectivement transmis dans un délai raisonnable.

Pour Guy Boodts, la sécurité avait été fortement mise en évidence dans le cadre des réflexions initiales de la CLDR. Où est la mobilité douce dans le projet de planning présenté ?

→ pas oubliée mais de nouveaux projets pourraient être analysés les années suivantes et il y a quand des projets tels que les portes de villages pour sécuriser nos quartiers. Rien de ne nous empêche de remettre la fiche 1.1 dans le planning car cette fiche n'est pas totalement réalisée.

### **Votes sur les amendements à la proposition de planning telle que présentée par le Collège (18 votants) :**

- 1) Intégration du projet 1.4 - Parc naturel :
  - OUI : 8
  - NON : 8 (dont celle du président)
  - ABSTENTIONS : 2
  - ⇒ Amendement rejeté

- 2) Intégration du projet 1.6 – mise en valeur du patrimoine bâti en 2016 :

OUI : 9 ???

NON : 1

ABSTENTIONS : ?

⇒ Amendement approuvé

- 3) Retrait du dossier 1.12 - Plan HP ( « attendons – reporter le point – mais il devra être traité et faire l'objet d'une réflexion avant 2022 . Attendons les nouvelles dispositions du CODT.

OUI : 16

NON : 0

ABSTENTIONS : 2

⇒ Amendement approuvé (on retire le dossier)

- 4) Intégration de la fiche 1.10 – infrastructures sportives de quartiers – en plus de celle pour le pôle sportif -

OUI : 17

NON : 0

ABSTENTIONS : 1

⇒ Amendement approuvé

Sur base de ce vote, le projet de planning (qui sera adapté en fonction de l'évolution des dossiers...) est adapté et soumis au vote général :

Année	Dossiers sur lesquels on travaille ou reste informés	Dossiers pour lesquels on dépose une Convention-Exécution
2013	<ul style="list-style-type: none"><li>- Liaison CHU-Mont (1.1)</li><li>- Aménagements de sécurité aux abords de l'école de Dorinne + sécurisation carrefour des Fuaux + trottoirs (1.9)</li><li>- Aménagement de la rue de la Brasserie et de la Place à Purnode (1.11)</li><li>- Mise en œuvre d'un PCDN (0.1)</li></ul>	<p>1<sup>ère</sup> Convention : Liaison CHU-Mont</p> <p>2<sup>ème</sup> Convention : Aménagement de sécurité aux abords de l'école de Dorinne + Sécurisation Carrefour des Fuaux + trottoirs</p>
2014	<ul style="list-style-type: none"><li>- Liaison CHU-Mont (1.1)</li><li>- Aménagements de sécurité aux abords de l'école de Dorinne + sécurisation carrefour des Fuaux + trottoirs (1.9)</li><li>- Aménagement de la rue de la Brasserie et de la Place à Purnode (1.11)</li><li>- Contournement de Spontin (1.3)</li><li>- Portes de village - Aménagement avec dispositif de limitation de vitesse (1.2)</li><li>- Réalisation d'un Schéma de Structure (T.1)</li><li>- Maison rurale d'Yvoir : Accueil orienté vers la petite enfance (2.3)</li></ul>	<p>3<sup>ème</sup> Convention : Aménagement de la rue de la Brasserie et de la Place à Purnode</p>
2015	<ul style="list-style-type: none"><li>- Liaison CHU-Mont (1.1)</li><li>- Aménagement de la rue de la Brasserie et de la Place à Purnode (1.11)</li><li>- Contournement de Spontin (1.3)</li><li>- Portes de village - Aménagement avec dispositif de limitation de vitesse (1.2)</li><li>- Réalisation d'un Schéma de Structure (T.1)</li><li>- Maison rurale d'Yvoir : Accueil orienté vers la petite enfance (2.3)</li><li>- Maison rurale de Godinne (2.1)</li><li>- Création d'un pôle sportif pour toute l'entité (2.5)</li><li>- <b>Infrastructures de quartier (1.10)</b></li><li>- Bords de Meuse depuis Godinne jusqu'à Houx : étude et aménagements (1.5)</li></ul>	<p>4<sup>ème</sup> Convention : Portes de Village</p> <p>5<sup>ème</sup> Convention : Maison rurale d'Yvoir : Accueil orienté vers la petite enfance</p>
2016	<ul style="list-style-type: none"><li>- Aménagement de la rue de la Brasserie et de la Place à Purnode (1.11)</li><li>- Contournement de Spontin (1.3)</li><li>- Réalisation d'un Schéma de Structure (T.1)</li><li>- <b>PCA La Gayolle (1.12)</b></li><li>- Maison rurale de Godinne (2.1)</li><li>- Création d'un pôle sportif pour toute l'entité (2.5)</li><li>- <b>Infrastructures de quartier (1.10)</b></li><li>- Bords de Meuse depuis Godinne jusqu'à Houx :</li></ul>	<p><b>6<sup>ème</sup> Convention : PCA La Gayolle + Schéma de Structure</b></p> <p>7<sup>ème</sup> Convention : Maison rurale de Godinne</p> <p>8<sup>ème</sup> Convention : Bords de Meuse depuis Godinne jusqu'à Houx : étude et aménagements</p>

	<p>étude et aménagements (1.5)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Maison rurale du Mont : accueil multifonctionnel (récréatif et culturel) (1.7)</li><li>- Création d'une Agence de Développement Local (T.2) et portail de la vie associative (T.3)</li><li>- <b>Mise en valeur du patrimoine bâti (1.6)</b></li></ul>	
--	--	--

**Ce programme est approuvé par 13 avis favorables, 3 avis défavorables et 2 abstentions.**

Cet avis sera communiqué aux élus communaux prochainement.

Les membres de la CLDR souhaitent également que le tableau soit affiné avec des perspectives budgétaires. Le Président propose que ce soit fait dans le cadre du rapport d'activité 2013 sur lequel la CLDR se penchera lors de sa première **réunion** en 2014 qui se déroulera le **jeudi 30 janvier à 20h**.

La séance est levée à 22h15.